

DEC211783DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas DESTAINVILLE et Mme Malika BENTOUR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique (LPT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5152, intitulée Laboratoire de Physique Théorique, dont le directeur est Bertrand GEORGEOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas DESTAINVILLE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DESTAINVILLE, délégation est donnée à Mme Malika BENTOUR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19/04/2021

Le directeur d'unité
Bertrand Georgeot

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.